

Plan national d'adaptation aux changements climatiques

● Le Borgou s'approprie le document

L'atelier départemental de vulgarisation du plan national d'adaptation (Pna) aux changements climatiques, au niveau du Borgou, a été organisé à Parakou, vendredi 1^{er} avril dernier. Outre l'internalisation du document, ce fut également l'occasion pour les participants de connaître les guichets auxquels ils peuvent soumettre des projets d'adaptation pour avoir des financements.

— Par Maurille GNASSOUNOU
A/R Borgou-Alibori



Les acteurs des questions liées aux changements climatiques dans le Borgou sont désormais fixés sur le Pna

Conformément à la décision 1CP16 de la Seizième conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Cancun en 2010, les pays ont été invités à élaborer leurs documents de Plan national d'adaptation (Pna) aux changements climatiques. Ayant ratifié cette convention et d'autres accords internationaux sur l'environnement et le climat, le Bénin se doit de s'exécuter. D'où l'élaboration de son plan qui, depuis quelques jours, fait l'objet de vulgarisation à travers les départements. A Parakou, vendredi 1^{er} avril dernier, c'était au tour des chefs services de la planification et de l'aménagement du territoire au niveau des communes du Borgou et des responsables des Ong œuvrant sur la thématique des changements climatiques dans le département de s'approprier son contenu.

Selon le directeur de la gestion des changements climatiques,

Wilfried Mongazi, c'est en 2013 que le Bénin s'est engagé dans le processus d'adaptation aux changements climatiques. Au Bénin, informe-t-il, l'agriculture, la santé, les ressources en eau, l'énergie, la foresterie, les infrastructures, les aménagements urbains et le tourisme sont les huit secteurs impactés par les changements climatiques. « Le Pna vise deux principaux objectifs. Le premier, c'est de réduire la vulnérabilité aux incidences des changements climatiques, en renforçant la capacité d'adaptation et de résilience des communautés. Quant au deuxième, il s'agit d'intégrer l'adaptation de manière cohérente dans les politiques, programmes et travaux pertinents en cours et nouveaux, en particulier les processus et les stratégies de planification du développement dans tous les secteurs et à tous les niveaux,

selon qu'il convient», fait-il observer. Il a alors invité les participants à tenir compte, dans leurs activités, des mesures d'adaptation liées aux huit secteurs.

En effet, au cours de l'atelier, les participants ont été outillés afin de se familiariser avec le contenu du Pna notamment les options d'adaptation retenues par secteur. Ils ont également été invités à focaliser leurs réflexions sur des idées de projet à base des options d'adaptation. Dans leurs activités, ces idées pourront être développées afin de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre du plan.

L'organisation de ces ateliers départementaux est une initiative du ministère en charge du Cadre de vie et du Développement durable. C'est grâce à l'appui financier du Réseau mondial de programme national d'adaptation aux changements climatiques■

● Le Zou et les Collines outillés

Dans le cadre de la vulgarisation du Plan national d'adaptation (Pna) aux changements climatiques, le ministère du Cadre de vie a tenu, mercredi 30 mars dernier à Bohicon, un atelier à l'intention des acteurs étatiques et non étatiques du département du Zou et Collines.

— Par Valentin SOVIDE,
AR/Zou-Collines

La rencontre de vulgarisation et d'internalisation du Plan national d'adaptation aux changements climatiques a mobilisé tous les acteurs départementaux impliqués dans la lutte contre les changements climatiques en général et la planification à l'adaptation aux changements climatiques en particulier. Il a été question au cours de cet atelier, d'une part, de les familiariser avec le contenu du Pna notamment les options d'adaptation retenues par secteur, et d'autre part de réfléchir à des idées de projet à l'aide des dites options. Ces idées de projets pourront être développées par les départements et les communes afin de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre du Pna. Les travaux de l'atelier de Bohicon ont été conduits par le directeur de la gestion des changements climatiques, Wilfried Biao Mongazi et le directeur général de l'Environnement et du Climat, Prof Martin Pépin Aïna. A l'ouverture des travaux, ils ont salué l'intérêt des uns et des autres pour les questions relatives aux changements climatiques. Rappelant que le Bénin a signé et ratifié la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (Ccnucc), ils ont indiqué qu'il se doit de mettre en œuvre les décisions prises

par les Conférences des parties. Représentant le ministre du Cadre de vie, Prof Martin Pépin Aïna, directeur général de l'Environnement et du Climat, précise que la décision 1/Cp16 de la Cop16 tenue à Cancun en 2010 invite tous les pays parties à la convention à élaborer leur Plan national d'Adaptation aux changements climatiques qui vise deux objectifs principaux. Il s'agit de réduire la vulnérabilité aux incidences des changements climatiques en renforçant la capacité d'adaptation et la résilience et d'intégrer l'adaptation de manière cohérente dans les politiques, programmes et les travaux pertinents, en cours et nouveaux, en particulier les processus et les stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

Le représentant du ministre a fait observer que le Bénin ne s'est empêché de mettre en œuvre ladite décision. Ainsi, en 2013, il s'est engagé dans le processus de la planification nationale de l'adaptation aux Changements climatiques grâce à l'appui technique et financier du « Projet d'appui scientifique à l'élaboration des Plans nationaux d'adaptation » (Pas-Pna) et le « Projet plan national d'adaptation » (Pna). Le Pna comprend les huit secteurs de vulnérabilité que sont l'agriculture, les ressources en eau, la santé, le littoral, l'énergie, la foresterie, les infrastructures et aménagement urbain et le tourisme.

Chaque secteur, précise Prof Martin Pépin Aïna, a fait objet d'étude de vulnérabilité, d'identification et de priorisation des options d'adaptation par les acteurs du secteur■



AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Bank Of Africa - Bénin (BOA-BENIN) lance un appel d'offres pour la sélection d'une entreprise spécialisée dans la maintenance des équipements réseaux.

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Direction des Moyens Généraux sis à la Direction Générale de la BOA-BENIN, Avenue Jean Paul II, Tél : 21 31 32 28, contre le paiement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA.

Les offres de soumission doivent être déposées au plus tard le **vendredi 15 avril 2022 à 17 heures précises**, au siège de la **BOA-BENIN**.



AVIS DE CONSULTATION
2204BEN-10013/Enabel

L'Agence belge de développement au Bénin (Enabel), lance une consultation pour le marché de fournitures intitulé :

« *Marché de Fournitures relatif à la conclusion d'un accord-cadre pour l'acquisition d'équipements informatiques et bureautiques* »

Date limite de dépôt des offres : le 21 avril 2022 à 10h00mn (heure locale).

« Le Cahier Spécial des Charges 2204BEN-10013 » peut être téléchargé sur le site de Enabel: www.enabel.be, dans la rubrique « *Travailler pour Enabel / voir les marchés publics* »

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser par courrier électronique à:

M. Adama DIANDA, (adama.dianda@enabel.be)